



Strasbourg, 13 janvier 2023

CAI(2023)03_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

3^{ème} Réunion

Agora, salle G03

Strasbourg

11 - 13 janvier 2023

9h30 - 16h30 (CET)

LISTE DES DÉCISIONS

Liste des points abordés lors de la réunion et des décisions prises

- Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé "CAI" ou "le Comité") tenant sa 3^{ème} réunion plénière, à Strasbourg, en format hybride, du 11 au 13 janvier 2023, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres, a décidé :

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

- De prendre note des remarques liminaires de M. Thomas SCHNEIDER, Président du CAI, de M. Jan KLEIJSSSEN, Directeur, Direction de la Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité, et de Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance.
- De remercier M. Jan KLEIJSSSEN pour ses nombreux efforts déployés pour promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, et notamment pour le rôle clé qu'il a joué dans le lancement de ces travaux importants par l'Organisation, et de lui souhaiter bonne chance pour l'avenir.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

- D'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification.
- D'adopter, tel qu'amendé, le rapport de la 2^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par le Secrétariat

- De prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les activités du Secrétariat depuis la 2^{ème} réunion plénière, notamment sa participation à la Réunion au niveau ministériel du Comité de la politique de l'économie numérique de l'OCDE du 13 au 15 décembre 2022 à Grande Canarie, Espagne, et à l'IGF, du 28 novembre au 2 décembre 2022 à Addis-Abeba, Ethiopie, ainsi que la réunion du 18 octobre 2022 du Groupe de coordination sur l'IA du Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour. Echange d'information

- De prendre note de la présentation de Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR (Islande), Présidente de la Sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme de l'Assemblée Parlementaire, et de la remercier pour son intervention.
- De prendre note des informations fournies par les représentants de l'UNESCO et l'Union européenne concernant leurs travaux sur des sujets pertinents pour le Comité, ainsi que

du rapport récent de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur « Les biais dans les algorithmes - intelligence artificielle et discriminations ».

Point 5 de l'ordre du jour. Méthodes de travail

- De prendre note et de prendre en considération les préoccupations soulevées par certains Observateurs concernant la décision prise par le Comité à l'occasion de sa 2^{ème} réunion plénière de créer un Groupe de rédaction pour préparer le projet de Convention [cadre], composé de parties potentielles à la Convention [cadre] et rendant compte à la Plénière.
- De ne pas revenir sur la décision susmentionnée, tout en soulignant la nécessité d'assurer un processus de négociation inclusif et transparent impliquant tous les Membres, Participants et Observateurs et en approuvant la proposition de méthodes de travail du Président à cet égard.
- D'accepter le "Projet Zéro" révisé qui servira de base aux travaux du Comité pour la rédaction de la Convention [cadre] à partir de la 4^{ème} réunion plénière.
- De consacrer la session de rédaction de la 4^{ème} réunion plénière au Chapitre VII et au Préambule.
- De prendre note de la préoccupation soulevée par certaines Délégations concernant la nécessité de tenir toutes les réunions du Comité dans un format hybride et de charger le Secrétariat d'examiner les options possibles pour assurer une certaine forme de participation à distance aux sessions de rédaction et faire rapport au Comité à ce sujet.
- De demander au Secrétariat de fournir tous les documents de travail bien en amont des réunions.

Point 6 de l'ordre du jour. Audition des candidats au statut d'observateur auprès du CAI (huis clos ; pour les Chefs de Délégations des Etats Membres uniquement)

- De prendre note des présentations par les représentants de European Consumer Organisation (BEUC), de Digitale Gesellschaft Switzerland, d'Equinet et de World Federalist Movement / Institute of Global Policy concernant leur candidature au statut d'observateur auprès du CAI.
- D'octroyer le statut d'observateur auprès du CAI aux quatre organisations.

Point 7 de l'ordre du jour. Présentation du Projet de Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA

- De prendre note de la présentation de Professeur David LESLIE (Alan Turing Institute) et du Secrétariat concernant le Projet de Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA (HUDERIA).
- De prendre note de la présentation de M. Sebastian HALLENSLEBEN (CEN-CENELEC JTC 21) concernant les normes techniques existantes et à venir sur les systèmes d'IA et la nécessité d'une interopérabilité et d'une complémentarité des travaux des organismes pertinents de standardisation, de normalisation, des autres organisations intergouvernementales et du CAI.

Point 8 de l'ordre du jour. Examen du Projet de Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA

- De tenir un échange de vues sur le projet de Méthodologie.
- Sans préjudice des négociations des dispositions pertinentes sur l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA, d'approuver la proposition du Président d'examiner le projet de Méthodologie en tant qu'instrument autonome non juridiquement contraignant, distinct de la Convention [cadre] (mais la soutenant). Le statut précis de la Méthodologie (c'est-à-dire recommandation, ligne directrice ou autre) sera décidé à un stade ultérieur.
- De charger le Secrétariat de préparer un projet révisé de la Méthodologie, tenant compte des commentaires faits par les Délégations oralement ou par écrit, en vue de présenter ce projet au Comité après la finalisation des négociations du projet de Convention [cadre].
- De prendre note que le Secrétariat a l'intention, à cette fin, d'explorer les synergies possibles avec les travaux d'autres organisations internationales compétentes dans le domaine de l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA.

Point 9 de l'ordre du jour. Examen du Chapitre V du « Projet Zéro » : Clauses finales du Projet de Convention [cadre] sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (Groupe de rédaction)

- D'examiner le Chapitre V du « Projet Zéro » (nouveau Chapitre VIII du « Projet Zéro » révisé) : Clauses finales du Projet de Convention [cadre] sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit au sein du Groupe de rédaction, et de charger le Secrétariat de distribuer le Projet de Chapitre accompagné des remarques explicatives à la Plénière pour examen lors de sa prochaine réunion.

Point 10 de l'ordre du jour. Dates et lieu des prochaines réunions

- De tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg du 1 au 3 février 2023.

Point 11 de l'ordre du jour. Questions diverses

- De prendre note qu'aucune question n'a été soulevée au point 11.

Point 12 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des points abordés lors de la réunion et des décisions prises

- D'adopter la liste des points abordés et des décisions prises.